

SOMMAIRE

- 2 Bassin de l'Escaut
Directive européenne sur
la gestion des risques
d'inondation
- 3 Wallonie
Nouvelle échéance pour
l'assainissement autonome
- 3 Wallonie
L'assainissement collectif en
zone rurale revient en galop
- 4 Flandre
Une cure de verdure pour la
nature. Le projet d'aménage-
ment Noordelijk Eiland
(Bornem)
- 5 France
La métropole verte
- 6 Bruxelles
Intégration du canal
dans la ville
- 8 Pays-Bas
Coopérer au renforcement
de la nature
- 10 Flandre
Approbation de zones
d'inondation supplémen-
taires le long des affluents
de l'Escaut maritime
- 11 Activités dans le bassin de
l'Escaut...

4 numéros par an • numéro 35 • mai - juin - juillet 2006

Une édition d'Escaut sans Frontières - Grenzeloze Schelde, une collaboration internationale pour l'amélioration et la restauration de l'écosystème des rivières et canaux du bassin de l'Escaut.



▶ Pont Buda aux portes de Bruxelles

Origine et objectif

Le 18 janvier 2006, la Commission européenne a déposé un premier projet de nouvelle directive sur la gestion des risques d'inondation. La directive vise à gérer et réduire les risques dus aux inondations pour les hommes, l'environnement et l'économie au sein de l'UE. Sont concernées par la directive les inondations liées aux rivières, à la mer ainsi que les inondations brutales. La directive s'inscrit dans le cadre d'un programme d'action européen pour la gestion des risques d'inondation. Ce sont avant tout les grandes inondations du Danube et de l'Elbe en 2002 qui ont mené à la création de ce programme d'action. Plus indirectement, ce programme est également né de la crainte que les changements climatiques influenceront les risques d'inondation à venir, et de la constatation que l'intensification de l'utilisation des sols exercera une forte influence sur les risques d'inondation. Certains problèmes nécessitant une approche transfrontalière, une initiative au niveau européen s'est avérée indispensable.

Subsidiarité et harmonisation

La Commission a veillé à ce que la directive tienne compte de la demande des Etats membres de voir respecter le principe de subsidiarité. L'estimation des risques d'inondation, le niveau de protection souhaité et le choix des mesures à prendre relèvent dès lors de la compétence des Etats membres. La forme que doit prendre la collaboration entre Etats membres devra par contre se jouer au niveau européen. L'organisation de la collaboration entre Etats membres reposera sur l'actuelle Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Au niveau des districts hydrographiques, la concertation prendra place au sein des comités de bassin existants tels que celui du bassin de l'Escaut et celui de la Meuse. Au niveau de l'élaboration des plans de gestion et des comptes-rendus, l'on recherche également à harmoniser le plus possible la nouvelle directive inondation avec la DCE.

Contenu de la proposition de directive

Les différentes étapes à franchir par les Etats membres sont les suivantes:

1. Evaluation préliminaire des risques d'inondation des bassins hydrographiques, des sous-bassins et des zones côtières
2. Signalisation des régions présentant d'importants risques potentiels d'inondation
3. Elaboration de cartes des risques d'inondation pour les régions à risque, indiquant la fréquence des inondations et leurs conséquences
4. Elaboration de plans, au niveau des bassins hydrographiques, des sous-bassins ou des zones côtières, destinés à la gestion des risques d'inondation dans ces régions

Les plans ainsi élaborés par les Etats membres devront reprendre les objectifs de protection recherchés et les mesures envisagées pour atteindre ces mêmes objectifs. Les plans doivent être axés sur la prévention des inondations, la protection contre les inondations et la préparation pour intervenir de manière adéquate en cas d'inondation. Une attention particulière doit être accordée à l'approche à adopter en cas de problèmes transfrontaliers et à la prévention des conséquences négatives dans les pays voisins. L'évaluation préliminaire des risques, les cartes et les plans doivent être rendus publics, la participation publique doit être coordonnée avec celle de la DCE. Tant les cartes que les plans devront être mis à jour tous les six ans, comme les plans de gestion des bassins hydrographiques doivent l'être en vertu de la DCE.

Position simplifiée des cinq régions du bassin de l'Escaut

Dans leurs discussions sur le texte de la directive, les trois régions de la Belgique visent toutes à harmoniser le plus possible la directive inondation avec la DCE. Elles se rallient ainsi à la position de la France, des pays méditerranéens et celle des nouveaux Etats membres.

Les pays scandinaves, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas souhaitent par contre une harmonisation minimum et une grande souplesse pour les Etats membres (subsidiarité).

La Flandre met en outre fortement l'accent sur l'approche de gestion des risques à adopter et sur la mise au point de méthodes d'analyse coûts-bénéfices au niveau des bassins hydrographiques à utiliser dans l'évaluation des effets transfrontaliers d'une inondation. La Wallonie souligne les compétences propres des Etats membres et la valorisation du travail déjà accompli en la matière par les Etats membres.

Procédure suivie et suite de l'approche

Le projet de directive est actuellement traité au niveau du Conseil et du Parlement européen. Le Conseil, sous la présidence autrichienne, est arrivé à un accord politique le 27 juin afin qu'une nouvelle directive puisse entrer en vigueur au cours de l'année 2007. Dès l'entrée en vigueur de la directive, les Etats membres devront la transposer dans leur propre législation nationale.

*Filip Raymaekers
IVA VMM - Département Eau*



Le 16 mars dernier, le Gouvernement wallon a marqué son souhait de repousser de 2009 à 2015 l'obligation d'équiper toutes les habitations existantes d'une station d'épuration individuelle lorsque celles-ci ne peuvent être raccordées à un réseau collectif d'épuration. Un délai de mise en conformité plus réaliste au vu du faible pourcentage d'habitations concernées dotées à ce jour d'une installation d'épuration individuelle (quelques milliers). Or on estime à 130.000 le nombre d'habitations qui devront être équipées en Wallonie de ce système!

Une autre décision concerne la détermination de zones prioritaires, p.e. autour des captages ou en amont des zones de baignade. Le but de ce zonage étant de préciser le traitement approprié à mettre en œuvre en rapport avec l'objectif de qualité à atteindre. Chaque particulier devrait alors être averti personnellement de la zone dans laquelle il se trouve et des moyens qu'il devrait mettre en œuvre.

Le financement de l'assainissement autonome serait également revu à la hausse: le taux d'intervention de la Région passerait à 90 % (70% aujourd'hui) et serait plafonné à un montant total de 4.000 € (2.500 € actuellement). Cette hausse devrait être accompagnée par une procédure davantage simplifiée qui devrait éviter au particulier de devoir préfinancer la totalité des travaux avant d'entamer les démarches d'obtention de la prime. Des formules d'aides financières pour les personnes à faibles revenus seraient également prévues.

Le report de l'échéance 2009 pourrait être considéré comme un recul mais en réalité il ne fait qu'officialiser l'impossibilité pratique d'arriver à l'objectif. En cause, le manque de programmation dans la politique de l'épuration individuelle et une réglementation en constante modification. L'établissement de priorités et une meilleure subvention devraient avoir un impact favorable sur l'équipement en épuration des zones rurales.



► Lagunage



© S. Hallet

► Égouttage

Une autre décision prise par le Gouvernement wallon ce 16 mars est la relance d'un programme d'investissement relatif à l'assainissement collectif en milieu rural. Ce programme était bloqué depuis 6 ans en raison de la priorité accordée jusqu'ici à l'assainissement des agglomérations de plus de 2.000 équivalents-habitants (EH). Au total, 61 petites stations d'épuration - pour des agglomérations de moins de 2.000 EH - devraient ainsi être construites d'ici 2009 pour un montant de 65 millions d'euros.

Plus d'informations sur
<http://gov.wallonie.be/code/fr/comm.asp>
 (communiqué du 16 mars 2006)

Tableau de bord de l'environnement wallon 2005.
 Ed. MRW - DGRNE.
 ESF-Info 32

Sylvie Posel
 Remerciements à Frédéric Soete,
 Inter-Environnement Wallonie

Le projet d'aménagement Noordelijk Eiland (Bornem)

À un jet de pierre de l'écluse de Wintam et de l'accès de l'Escaut au port de Bruxelles, vous trouverez la Noordelijk Eiland, une réserve naturelle de 50 hectares située entre le Rupel et le canal maritime Bruxelles-Escaut, dans la zone d'eau douce de l'estuaire de l'Escaut.

Le domaine légèrement vallonné représente une 'nouvelle' zone naturelle avec en son centre un étang et quelques broussailles. Or, 'nouvelle' ne veut pas dire 'artificielle'. La nature s'y développe en effet de manière 'naturelle' en créant une biodiversité surprenante et fascinante là où auparavant, il n'y avait que des boues de dragage provenant du bras de canal nouvellement creusé. Le projet Interreg De Schelde Natuurlijk!¹ vise à rendre cette zone ainsi que deux autres sites - le Ketenisseschoor dans la zone saumâtre et la Ellewoutsdijk (NL) dans la zone saline du bassin - plus et mieux accessibles aux visiteurs et aux amoureux de la nature et ce, en intervenant de manière minimaliste quant aux infrastructures. L'objectif général de De Schelde Natuurlijk! est en effet de sensibiliser la population à la valeur écologique de l'estuaire de l'Escaut et d'augmenter ainsi son soutien au développement durable de la rivière. Noordelijk Eiland, Ketenisseschoor et Ellewoutsdijk sont des exemples types de ce que tente de faire De Schelde Natuurlijk! pour la restauration de l'estuaire dans les différentes zones du bassin de l'Escaut maritime.

Les trois sites répartis le long du gradient estuarien, allant de zones d'eau douce aux zones salines, sont tous caractérisés par des habitats hébergeant des espèces végétales et animales typiques. Sur la Noordelijk Eiland (appréciée tant par les oiseaux migrateurs nicheurs et les oiseaux de passage que par les hivernants), vous trouverez sur les rivages légèrement en pente principalement des oiseaux aquatiques (p.e. canards de toutes espèces, cormorans) et des échassiers (p.e. chevaliers aboyeurs, chevaliers gambettes, barges) qui, à leur tour, plaisent aux rapaces (p.e. faucons pèlerins, buses et faucons crécerelles). Près des fossés et pièces d'eau, vous trouverez petits grèbes, hirondelles de rivage et bergeronnettes. Un véritable paradis pour les ornithologues amateurs! Dans un futur très proche, une cabane d'observation sera mise à leur disposition sur la digue du Rupel, à hauteur de l'apponement du bac, afin d'observer tranquillement la gent ailée. Le poste d'observation servira également d'abri pour les passagers du bac. Des bovins de Heck et des chevaux Konik sont prévus pour le pâturage, car quasiment tous les oiseaux précités aiment les paysages ouverts et l'herbe courte.

Les différences de sous-sol provenant des différentes techniques de dépôt des boues de dragage, et la diversité de composition des boues elles-mêmes, ont permis à une grande variété de flore de se développer dans ce petit domaine depuis 1997 (lors de l'achèvement des travaux de dragage) sur le sable mouillé, sur les bords humides des pièces d'eau et dans l'eau. Ce développement est toujours en cours, ce qui fait de la Noordelijk Eiland un jardin botanique extrêmement intéressant pour l'observation de l'évolution de la végétation pionnière vers une biodiversité croissante, actuellement déjà plutôt impressionnante.

En ce qui concerne la Noordelijk Eiland, le WWF, coordinateur de De Schelde Natuurlijk!, a opté, de concert avec Waterwegen en Zeekanaal NV et avec l'Agentschap voor Bos en Natuur, pour l'aménagement d'un sentier de promenade à travers le domaine, la construction d'une cabane pour l'observation des oiseaux sur la digue du Rupel et la création de panneaux d'information à des endroits stratégiques. La cabane offrira un panorama époustouflant mais étrange à partir de la digue: eau, nature, industrie, pylônes à haute tension, trafic maritime dense, tourisme aquatique à petite échelle, secteur horeca florissant, prairies et clochers sans lesquels le plat pays serait inconcevable... Malgré ses petites dimensions, la Noordelijk Eiland constitue un exemple admirable de la collaboration entre différentes instances gouvernementales et organisations environnementales, permettant une expérience naturelle captivante. Et ce, à bien des points de vue. Comment la 'nouvelle' nature évolue-t-elle? Comment les amoureux de la nature ressentent-ils cette nouvelle nature? Comment apprécient-ils les efforts réalisés par les initiateurs du projet Interreg De Schelde Natuurlijk! pour rendre le domaine plus accessible?



► Bétail en pâturage

Plus de renseignements:
www.descheldenatuurlijk.nl



Michel De Smet, responsable communication
Waterwegen en Zeekanaal NV, département Zeeschelde

¹ De Schelde Natuurlijk! est une initiative de WWF Belgique et de Vogelbescherming Nederland en collaboration avec Bond Beter Leefmilieu, Natuurpunt, De Zeeuwse Milieufederatie, Het Zeeuwse Landschap et Natuurmonumenten.

Faire de la métropole lilloise l'une des plus vertes de France, voilà l'ambition du schéma directeur vert mis en place par Lille Métropole Communauté urbaine et soutenu par le Conseil Général du Nord, le Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais et l'Etat. Ces quatre grandes collectivités ont signé, le 6 février 2004, une charte.

Elle doit permettre de répondre aux besoins de nature par un réseau d'espaces variés, augmenter la place de la forêt, maintenir ou réaliser des continuités écologiques et paysagères tout en favorisant les modes de déplacements doux. Enfin, ce grand plan entend protéger, gérer et restaurer les sites naturels et créer des liens entre ces espaces propices à la faune et à la flore. Ce plan doit concrétiser une grande couronne verte réunissant de vastes espaces qui contribuera au retour de 'la nature en ville'.

En septembre 2002, Lille Métropole Communauté urbaine a pris la compétence 'Espace Naturel Métropolitain'.

Au 1^{er} octobre 2002, 40 communes et Lille Métropole Communauté urbaine ont créé le syndicat mixte 'Espace Naturel Lille Métropole'. Si Lille Métropole Communauté urbaine procède aux acquisitions foncières et aux investissements, l'Espace Naturel Lille Métropole prend en charge l'entretien et l'animation des espaces de nature ainsi que leur promotion.

L'Espace Naturel Lille Métropole gère aujourd'hui un millier d'hectares de nature. Dans le Val de Lys et la Basse Deûle, on décline 'L'eau dans tous ses états'. Le Parc de la Deûle et l'Espace naturel des Périseaux célèbrent la 'Nature retrouvée'. Le canal de Roubaix et la Marque urbaine plaident pour un 'Retour de la nature en ville'. Enfin, le Val de Marque et la chaîne des lacs valorisent un remarquable patrimoine naturel et architectural rural.

Une équipe jeune œuvre avec enthousiasme à la construction de cet espace naturel métropolitain. Elle a un objectif: atteindre à l'horizon 2015 dix mille hectares protégés, mêlant des vocations écologiques, pédagogiques et ludiques.

Espace Naturel Lille Métropole pratique la 'gestion différenciée'. La gestion différenciée adapte le choix et la taille des arbres, les tontes, les plantations en fonction du but recherché: ici un parc, là une pâture. Nous voulons ramener la nature en ville, restaurer les équilibres naturels. Plus il y a d'herbes hautes, plus les insectes se multiplient et attirent plus d'oiseaux. La Nature est une chaîne.

Pour offrir une nature vraie, nous retardons les fauches, évitons les tondeuses, récréons des mares, favorisons l'éclosion de fleurs régionales, évitons l'usage des pesticides. Le développement durable passe par des promenades aux allures plus sauvages. La rencontre avec un martin pêcheur vaut bien un peu d'herbes folles.

Pierre Dhenin

Directeur de l'Espace Naturel Lille Métropole

Pour plus d'informations:

Tél ENM +33 3 20 63 11 22

Site: www.enm-lille.fr

Canal de Roubaix: Etienne Fortin +33 3 20 27 94 40

Val de Marque: Audrey Flis +33 3 20 47 18 85

Parc de la Deûle: Pierre Géneau +33 3 20 58 08 61

Val de Lys Basse Deûle: Quentin Spriet +33 3 20 44 04 60



Le 5 avril dernier, la Coordination Senne (groupe de travail d'Escaut sans Frontières), Inter-Environnement Bruxelles et BRAL se sont associés pour organiser une journée d'information et de rencontre autour du canal. 'Comment mieux intégrer le canal dans la ville?', voici la question à laquelle cette journée a tenté d'apporter une réponse.

Pour ce faire, une large audience a été invitée à une croisière allant de Vilvorde, via Bruxelles et Molenbeek, jusqu'à Anderlecht. En concordance avec le paysage rencontré, les intervenants ont présenté les différentes fonctions du canal avec une attention toute particulière pour les opportunités et menaces de l'intégration de cette voie d'eau dans la ville. Walter Roggeman, modérateur du jour et président de l'Association Natuurpunt, orchestra de main de maître les différentes interventions tout au long de la journée.

Embarquons à présent pour une rétrospective tout en images.



► À bord du 'Blauwe Reiger'

Le Watersite: un bon exemple d'intégration

Avant d'embarquer sur le 'Blauwe Reiger', aimablement prêté par Waterwegen en Zeekanaal NV (W&Z), l'assemblée est d'abord invitée par Rik Platteau au Watersite à Vilvorde. Suite au déclin de l'industrie lourde, des terrains y ont été libérés pour d'autres utilisations. Le projet Watersite a le mérite de vouloir aborder la situation de manière intégrée afin de préserver et d'augmenter les atouts de la zone: grâce au projet Watersite, Vilvorde se tourne à nouveau vers l'eau.



► Rik Platteau nous accueille au Watersite

Industries et canal: un lien à restaurer

En route vers Grimbergen, Johan Laurent et Bruno Verwimp de la division Zeekanaal de W&Z présentent leur organisation. Pour eux, l'enjeu majeur pour les communes et la division 'Zeekanaal' est de rendre le canal économiquement viable, tout en développant en parallèle l'intégration urbaine, la nature, le tourisme et la récréation. Un projet est actuellement en cours pour encourager les industries à utiliser la voie d'eau.

Tourisme, récréation et industries: cohabitation possible?

L'industrialisation du canal est-elle nécessairement en conflit avec ses fonctions touristiques? Pourquoi ne pas favoriser le lien entre la voie d'eau et les industries sur une rive et avec le secteur récréatif sur l'autre? Pour André Vrydagh, directeur du BITC (Brussels International Tourism & Congress) les croisières fluviales et maritimes représentent un marché en pleine expansion. Les idées ne manquent pas pour profiter au mieux de cette nouvelle opportunité: création de points d'accueil, amélioration de l'accès aux autocars et accès piétonnier vers le centre ville, location de vélos, etc.



► Croisières fluviales sur le canal

A vélo le long du canal

Frederik Depoortere, manager vélo de la Région bruxelloise à l'Administration de l'Équipement et des Déplacements (AED) présente le nouvel itinéraire cyclable qui longera le canal sur la rive gauche. Il reste cependant quelques points problématiques au niveau des rond-points où les cyclistes sont confrontés à un trafic très dense. Ne serait-ce pas idéal si la piste pouvait se poursuivre sous les ponts plutôt qu'au-dessus?



► Espace idéal sous le BRYC

La zone portuaire en évolution

Geneviève Origer, Directeur Marketing & Développement du Port de Bruxelles, présente le Masterplan. Ce document esquisse l'évolution à long terme du port. Madame Origer nous rappelle les grandes tendances au niveau européen à savoir la collaboration entre ports côtiers et ports intérieurs, la remise en valeur des petits centres régionaux et l'importance croissante des fonctions logistiques comme le transport de matériaux de construction, des conteneurs ainsi que des déchets. La zone portuaire est également source d'emploi comme nous l'expose Ann Goethals, consultante pour l'ORBEM. Les tendances générales sont une augmentation des offres d'emploi au niveau commerce de gros, une stabilisation dans le secteur du transport, une diminution dans le secteur de production et une augmentation dans le secteur des services. Autre fait marquant, les exigences de qualifications sont de plus en plus élevées dans la zone portuaire (bilinguisme, polyvalence, etc.).



► Terminal à conteneurs dans le Port de Bruxelles

Transport par voie d'eau, nécessité d'une collaboration interrégionale

D'après Brigitte Grouwels, secrétaire d'état en charge du Port de Bruxelles, le transport par voie d'eau pourrait atténuer les problèmes de mobilité. Elle nous présente le plan d'action 2005-2009 dont un des objectifs centraux est le développement de l'axe ABC (Anvers - Bruxelles - Charleroi). Jacques Hacourt, directeur des Ponts et Chaussées au MET (Wallonie), confirme que le trafic fluvial est en croissance et ce, spécialement au niveau du Canal Charleroi-Bruxelles. Cependant, des progrès restent à faire comme augmenter le tirant d'air des ponts qui empêchent le transport de conteneurs entre Bruxelles et Clabecq.



► Transport de marchandises

Projets dans les communes bruxelloises pour une meilleure intégration

Sarah Montury de la cellule planification et urbanisme de la Ville de Bruxelles présente les différents projets le long du canal (Tour&Taxis, l'Héliport, Willebroek) où l'on tente de redonner vie aux quartiers par la réintroduction d'une mixité de fonctions, la création de liens avec le canal, etc. Il est vrai que le processus est assez lent mais malgré cela, d'énormes progrès ont été réalisés... il suffit d'admirer le site de Tour&Taxis.



► Canal: lien ou séparation?

D'autre part, Nicolas Hemeleers, chef de cabinet de l'échevine de Molenbeek Myriam Hilgers, nous présente les enjeux à hauteur de la place Saintelette où les développements des années '90 (essentiellement des bureaux) se dressent comme un écran entre les habitations et le canal. Des liens entre le nouveau et le vieux Molenbeek seraient les bienvenus. Dans la commune d'Anderlecht, un terrain de 4,5 ha est réaménagé en jardin public afin d'encourager la promenade et ainsi augmenter le contact avec le canal. Virginie Michel, paysagiste au service urbanisme de la commune, nous en montre le projet papier.

Le canal comme corridor vert dans la ville

La qualité de l'eau du canal n'est pas mauvaise mais pour Frank Vermoesen, responsable du maillage vert à l'IBGE, il y a encore des efforts à faire quant à la diversité écologique. Malgré ces déficiences, le canal au niveau d'Anderlecht reste une entrée verte dans la ville qui mérite le détour.

Cette journée d'échanges et de rencontre nous a permis de développer une vision plus globale du canal et de ses environs. Cependant, il ne faudrait pas que cette journée reste une initiative d'un jour. Si nous voulons que le canal soit mieux intégré dans le tissu urbain, bien d'autres rencontres, débats et décisions seront nécessaires... à suivre donc!

La province de Zélande est chargée d'aménager de nouvelles zones de nature estuarienne (influencée par la marée). Mission difficile. Elle implique notamment pour la province la responsabilité de désigner des espaces susceptibles d'accueillir des projets de développement de la nature. Il n'est dès lors pas étonnant que le projet 'Natuurpakket Westerschelde', projet de développement de la nature dans l'estuaire de l'Escaut Occidental, soit suivi avec la plus grande attention tant en Zélande qu'ailleurs.

La mission de réaliser des projets de développement de la nature découle du traité conclu en mars 2005 entre les Pays-Bas et la Flandre. Les intérêts internationaux transfrontaliers ont joué un rôle important dans l'aboutissement de ce traité. La convention comprend notamment trois objectifs essentiels: la valeur naturelle de l'Escaut, la sécurité des terres et des habitants et l'accessibilité du port d'Anvers. Un dossier difficile pour la province de Zélande qui a toujours affirmé être opposée à un nouvel approfondissement de l'Escaut. Souhaitant toutefois 'faire de nécessité vertu', les autorités zélandaises et les associations ont placé la barre très haut et déposé un carnet de revendications auprès des autorités de La Haye. Ils ont notamment signifié qu'il ne suffisait pas de garantir l'accessibilité du port d'Anvers, mais qu'il fallait également garantir celle des ports néerlandais. Au ministre, ils ont par ailleurs demandé de préciser quelles obligations écologiques reposaient sur la Zélande en matière de développement de la nature dans le cadre de la directive européenne 'Oiseaux' et 'Habitats', en insistant pour que des fonds suffisants soient libérés à cet effet.

L'Etat a prêté l'oreille aux revendications de la Zélande: 100 millions d'euros ont été réservés pour le doublement des deux principales voies et 200 millions sont destinés à la réalisation de nouvelles zones de nature estuarienne. Evaluant le projet par rapport à la directive 'Oiseaux' et 'Habitats', le Ministère néerlandais de l'agriculture, de la nature et de la qualité de l'alimentation (Landbouw, Natuur en Voedselkwaliteit, LNV) a déclaré que 600 hectares de nouvelle nature estuarienne seraient créés, et ce, en vue de restaurer la perte des valeurs naturelles dans la région de l'Escaut occidental.

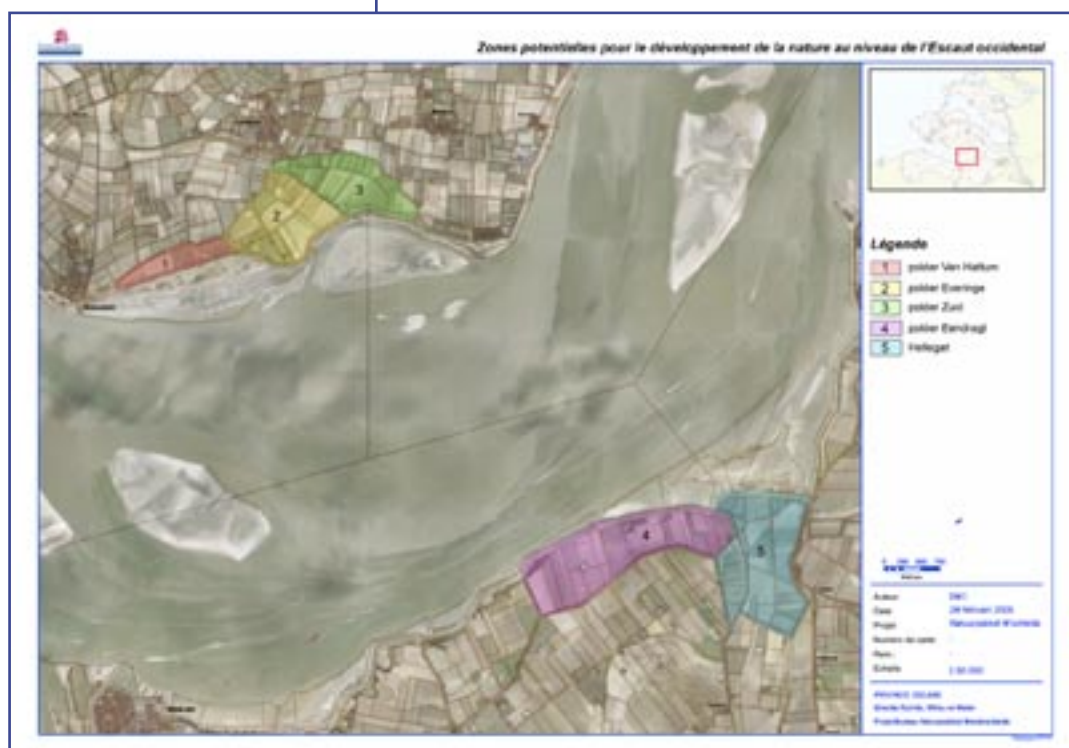
Rôle de régie de la Province

Le gouvernement néerlandais a ensuite demandé à la province de Zélande d'assumer la responsabilité des projets nécessaires à renforcer les valeurs naturelles de l'Escaut occidental. Après avoir soupesé soigneusement tous les avantages et inconvénients, la province a finalement dit 'oui' et accepté la régie du projet. Après un débat à la Chambre en janvier de cette année, la convention entre le gouvernement néerlandais et la province de Zélande a été conclue. La province est notamment convaincue qu'avec les associations agricoles et écologistes zélandaises elle est mieux à même que l'Etat d'exécuter le programme de développement de la nature. Elle est prête à investir à cet effet la connaissance et l'expérience locales existantes.

Choix des zones pour le développement de la nature

La création de nouveaux espaces pour le développement de la nature estuarienne dans la région de l'Escaut occidental n'est possible qu'en déplaçant les digues vers l'intérieur des terres dans les zones côtières appropriées. L'eau devra pouvoir y circuler librement. Aussi, la sélection des zones possibles a-t-elle été effectuée avec un soin particulier. La province de Zélande a chargé un bureau indépendant d'effectuer les études en vue de désigner les emplacements les plus favorables. Elle a en outre consulté des instances locales et des experts. Lors de la sélection, les éléments suivants ont notamment été pris en compte:

- la sécurité (le développement de la nature ne doit pas se faire au détriment de la protection contre les inondations);
- les valeurs économiques (entre autres la présence de villages et d'infrastructures);
- les facteurs sociaux (entre autres l'utilisation des polders et les perspectives agricoles);
- les valeurs paysagères, culturelles et historiques (entre autres les digues et les vieilles fermes);
- les facteurs écologiques (favoriser la formation de schorres et de slikkes).



Les zones prises en considération

Deux régions (transfrontalières) ont d'ores et déjà été désignées: le Zwin et les polders Hedwige et Prosper (305 hectares au total). Les 295 hectares restants devront être réalisés dans la zone entre Vlissingen et Hansweert. Après examen, 12 domaines se sont avérés adaptés pour les projets de développement de la nature: 5 dans la partie septentrionale et 7 dans la partie méridionale de l'Escaut Occidental. De ces 12 zones, 4 combinaisons paraissent les plus appropriées pour le développement de nature estuarienne:

- les polders Eendragt et Hellegat (356 ha)
- les polders Everinge/van Hattum avec le polder Hellegat (327 ha)
- les polders Everinge/van Hattum avec le polder Eendragt (333 ha)
- les polders Everinge/van Hattum et le polder Zuid avec une variante plus réduite du polder Hellegat (330 ha).

Etat actuel du programme

Durant la période à venir, les zones sélectionnées dans la partie centrale seront examinées de plus près. Pour chaque zone, différentes variantes d'aménagement seront étudiées. Cette procédure commence par l'établissement d'une notification. Les personnes intéressées peuvent y réagir par le biais de la procédure de participation prévue par la loi. Ensuite, on procède à la réalisation d'une étude d'incidence, qui consiste en l'évaluation de l'impact des projets de développement sur l'environnement. Sur base de cette étude d'incidence, un choix définitif sera fait dans la partie centrale à la fin de l'année 2007. Ce projet sera ensuite présenté en vue d'un projet définitif de décision gouvernementale. C'est cette décision qui déterminera sur quels emplacements le programme de développement de la nature sera mis en route.

Le projet portant sur les polders Hedwige et Prosper est un peu plus avancé. La notification est actuellement soumise à l'opinion du public (du 1^{er} juin au 12 juillet inclus). La commune de Hulst et la Province travailleront durant les mois à venir à un plan d'aménagement régional, afin de s'assurer que le plan de développement de la nature soit mis en œuvre sur un emplacement propice dans la région.

La province de Zélande est consciente du fait qu'en choisissant d'assumer le rôle de régie pour ce projet elle n'a pas choisi le chemin le plus facile. Il faudra faire des choix difficiles. Parmi ceux-ci, la désignation de zones qui verront le retour d'une nouvelle nature estuarienne. Rendre des terres à la mer est une entreprise émotionnellement délicate. La Zélande fera en sorte d'impliquer toute personne concernée. Cela signifie qu'il faudra une politique d'accompagnement intense pour les agriculteurs, nécessitant des aides à la mesure des problèmes et la création d'un fonds agricole qui permet de stimuler l'agriculture zélandaise. A cet égard, la revendication que les acquisitions de terrains se feront sur base volontaire sera respectée.

*Vanessa Welleman, responsable communication
Province de Zélande, direction Espace, Environnement et Eau*



► Le bucolique polder Eendragt



► Le polder Zuid avec principalement des cultures fruitières



► Hellegatschor



► Culture de pommes de terre dans l'ouest du polder Everinge



► Signes de protestation dans le polder Hellegat

► Le petit polder Van Hattum

le long des affluents de l'Escaut maritime

Le gouvernement flamand a approuvé un arrêté complémentaire au plan Sigma visant à donner davantage d'espace à l'eau le long des affluents de l'Escaut maritime. Pour le Rupel, la Dyle et la Senne, les délimitations et le timing du plan 'Meest Wenselijke Alternatief' (alternative la plus souhaitable) ont été respectés. Pour la Grande et la Petite Nèthe, une superficie et un timing ont été fixés (1.050 ha d'ici 2015). Le débat sur les projets de la Durme est reporté à une date ultérieure aux élections du 8 octobre.

Le gouvernement flamand a approuvé mi-2005 le plan Sigma actualisé. En plus de cette décision, le ministre flamand de l'environnement Kris Peeters vient de présenter au gouvernement flamand un arrêté supplémentaire pour les bassins du Rupel, de la Senne, de la Dyle, ainsi que ceux de la Grande et de la Petite Nèthe. L'arrêté délimite les zones nécessaires à la réalisation des objectifs 'sécurité' et 'nature'.

Les zones ont été désignées en concertation avec les administrations locales et sont en accord avec le plan 'Meest Wenselijke Alternatief'. Néanmoins, les projets concernant certaines régions suscitent une résistance. Ainsi l'étang Battenbroek à Malines, utilisé pour le ski nautique, a été désigné comme zone d'inondation potentielle. Kris Peeters garantit toutefois que la zone 'Grote Vijver' (partie 2) ne sera pas mise en œuvre tant que les skieurs nautiques n'auront pas obtenu des garanties suffisantes et que toutes les alternatives n'auront pas été examinées. Par ailleurs, le domaine 'Tien Vierendelen' à Heindonk est également repris dans l'arrêté. Cette zone figure parmi les objectifs de sécurité avec un maintien maximal de l'activité agricole et n'est inondable que lors d'éventuels niveaux d'eau extrêmement élevés. Dans le domaine 'Rijmenam' à Bonheiden, des mesures supplémentaires seront nécessaires afin de s'assurer que le bassin-tampon prévu pour la station d'épuration et pour les habitations existantes puisse s'intégrer dans la zone désignée dans le cadre de la régulation des eaux.

Un budget de 879 millions d'euros est réservé à la réalisation du plan Sigma, dont environ 49 millions destinés à des mesures d'accompagnement. Des 58 projets du plan 'Meest Wenselijke Alternatief', 18 projets seront réalisés lors d'une première phase.

En 2007 au plus tard, les projets suivants devront être en cours d'exécution le long de l'Escaut maritime: Kalkense Meersen (606 ha de zone humide), Wijmeers 1 et 2 (27,8 ha de zone dépoldérisée + 158,7 ha de GOG¹ à aménager en zone humide), le domaine Bergenmeersen (41 ha de GGG²), Paardeweide (84,7 ha de GOG à aménager en zone humide), Paardebroek (27,7 ha de zone humide), Vlassenbroekse Polder 1 et 2 (101,8 ha de GGG + 137,5 ha de GOG à aménager en zone humide), Grote Wal - Kleine Wal - Zwijn (148,6 ha de GOG à aménager en zone humide), De Bunt (67,4 ha en partie zone dépoldérisée et en partie GGG), Burchtse Weel (à relier à l'Escaut), Potpolder Lillo (17 ha réaménagés en slikkes et schorres par creusement) et les polders Hedwige et Prosper (458,4 ha dépoldérisés).

Le long de la Durme, il s'agit des projets suivants: Hagemeersen (11,5 ha de zone humide), Hof ten Rijen (12 ha de zone humide), Bulbierbroek (19 ha de zone humide), Weijmeersbroek (50,5 ha de zone humide), Groot Broek (64,2 ha dépoldérisés) et Klein Broek (32,8 ha dépoldérisés).

En outre, six projets à réaliser après 2010 ont d'ores et déjà été fixés. Il s'agit des polders Groot Schoor Hamme (26,7 ha dépoldérisés), Oudbroek (132,7 ha de GOG à aménager en zone humide), Uiterdijk (11,69 ha dépoldérisés), Groot Schoor Bornem (23 ha dépoldérisés), Potpolder 1 (82,4 ha dépoldérisés) et la décharge de Hingene (7,7 ha dépoldérisés).

Lieven Van den Bogaerd

¹ GOG: gecontroleerd overstromingsgebied (zone inondable contrôlée)

² GGG: gecontroleerd gereduceerd getij (zone à marée réduite contrôlée)



La sixième édition du Journal de la Senne vient de paraître début juillet. La Senne est l'unique rivière 'typiquement belge' qui s'écoule à travers les 3 régions... ce qui en fait justement un sujet sensible. Différents thèmes (qualité des eaux, gestion des eaux, nature,...) sont abordés et ce, à travers les 3 régions du bassin de la Senne.

Le Journal de la Senne - une édition de la Coordination Senne, groupe de travail d'Escaut sans Frontières - est disponible sur le site www.coordinationenne.be

Anderlecht sur Senne et canal

À l'occasion de Fou de la Senne et du Dimanche sans voitures, la Coordination Senne vous invite en promenade depuis l'écluse d'Anderlecht le long de la Senne à ciel ouvert.

Ce n'est pas seulement l'occasion de découvrir la Senne dans son environnement le plus intact de la région de Bruxelles-Capitale, c'est aussi l'occasion d'illustrer les problèmes de pollution et d'épuration de l'eau à Bruxelles et de mettre en avant le rôle que jouent le canal et la Senne dans la prévention des inondations.

Quoi? promenades guidées le long de la Senne à ciel ouvert à Anderlecht (90 min.)

Quand? dimanche 17 septembre 2006 à 10h30 et 14h30

Lieu? à l'écluse d'Anderlecht (10 min. à pied de la station de métro La Roue)

Prix? gratuit

Info? Coordination Senne, tél. 02 206 12 03

info@coordinationenne.be - www.coordinationenne.be

Journée des Guides de l'Escaut à Lillo

Le samedi 2 septembre 2006 sera organisée une séance de formation de 'Guides de l'estuaire de l'Escaut' par Escaut sans Frontières et Schorrenwerkgroep Natuurpunt Antwerpen Noord, en collaboration avec Scaldisnet, Scheldegids, CVN et le Schelde InformatieCentrum. En aucun cas une formation théorique mais bien une journée axée sur la pratique durant laquelle vous aurez le loisir de visiter le Galgeschoor, Lillo et son musée du polder, de prendre le bac vers Doel, ... Rendez-vous fixé à Lillo à 9h30, fin prévue (également à Lillo) vers 16h30. Cette activité se rattache au cycle de formation 'Guides de l'estuaire de l'Escaut' qui a pris place au printemps 2005 et 2006.

Les Guides de l'estuaire de l'Escaut seront prioritaires lors de l'inscription, toute autre personne intéressée est la bienvenue sous réserve de place disponible. Le nombre de participants est limité à 50.

Le prix de participation s'élève à 25 € / personne (lunch compris). Renseignements auprès de Scaldisnet tél. 02 201 10 50. Inscription possible par mail auprès de scheldegids@scaldisnet.be.



► Potpolder Lillo

Participation des associations environnementales lors de la rencontre des chefs de délégations de la CIE

Les ONG environnementales sont invitées à une deuxième rencontre avec les chefs de délégation de la Commission Internationale de l'Escaut (CIE) en octobre 2006. Après un tour de table des différentes ONG, Damien Yzerbyt, président de la CIE, répondra aux questions que les observateurs ont émises lors de la réunion plénière de décembre 2005. Sont également à l'ordre du jour: un sommaire de la partie factière du plan de gestion du district hydrographique international de l'Escaut et les plans de travail des projets de même que la participation du public et la communication.

La Directive Cadre sur l'Eau exige en effet que le public soit consulté à diverses reprises lors de sa mise en œuvre. Cette participation active a pour but d'augmenter le soutien public pour cette politique. Mais cela exige tout d'abord une sensibilisation et un engagement du public à cette politique. Un rôle qui est attribué en premier lieu aux ONG, vu leur contact privilégié avec le public cible et leur savoir-faire en matière de communication.

Le forum d'Escaut sans Frontières se préparera et participera de manière active à la rencontre.

Un Mardi de la Senne sur le thème de la 'gestion des eaux urbaines'



► Le bassin d'orage Flagey

Le 25 octobre prochain - exceptionnellement un mercredi ... - se tiendra un 5^e 'Mardi de la Senne' sur le thème de la gestion des eaux en ville. Inter-Environnement Bruxelles et la Coordination Senne vous invitent à participer à cette conférence-débat qui abordera des questions telles que: 'Quelles sont les pratiques actuelles en matière de gestion des eaux urbaines à Bruxelles, en Flandre et en Wallonie?', 'Ces méthodes permettent-elles de pallier les problèmes d'inondations?', 'Qu'apportera le 'plan pluies' en Région bruxelloise?', 'Qu'en est-il dans les autres régions?', 'Existe-t-il une alternative aux bassins d'orage?', ...

Les conférences-débats 'Les Mardis de la Senne' veulent favoriser un débat serein, informel, convivial et citoyen autour du thème de l'eau et des cours d'eau dans le bassin de la Senne.

Participation gratuite, inscription préalable nécessaire. Plus d'informations auprès de la Coordination Senne, tél. 02 206 12 03 - info@coordinationenne.be www.coordinationenne.be

Croisières éducatives 'Bruxelles vue de l'eau'

Du 5 au 25 octobre prochain, la Coordination Senne organise ses croisières éducatives annuelles dans le Port de Bruxelles et sur le canal maritime Bruxelles-Escaut. Un décor passionnant, des animateurs passionnés et un bateau spécialement équipé pour l'occasion sont mis à la disposition des écoles bruxelloises. Une manière originale d'aborder le thème de l'eau et des cours d'eau!

Ces croisières, soutenues par la Région de Bruxelles-Capitale, sont également ouvertes aux associations environnementales, administrations communales et régionales, entreprises, comités de quartier, intercommunales, ... et à tout citoyen sensibilisé à la problématique de l'eau et des cours d'eau.

Plus d'informations auprès de la Coordination Senne, tél. 02 206 12 03 - info@coordinationsenne.be - www.coordinationsenne.be

Le canal à Bruxelles: un lieu de loisirs et de mobilité alternative?

Croisière et balade cycliste guidée sur le terrain le vendredi 28 juillet

Dans le cadre d'une réflexion sur l'intégration du canal dans la ville menée conjointement par la Coordination Senne, Inter-Environnement Bruxelles (IEB) et BRAL, une série de rencontres, de conférences et d'actions ont été ou sont sur le point d'être mises sur pied afin d'élaborer une vision à long terme pour le canal à Bruxelles.

Le vendredi 28 juillet, c'est la mobilité alternative sur et autour du canal qui sera abordée par le biais d'une activité estivale qui combinera bateau et vélo en collaboration avec Bussels by Water, Pro-Vélo, le Gracq et le Fietsersbond. Frédéric Depoortere, Manager vélo à la Région a accepté de guider les cyclistes entre Vilvorde et Anderlecht en longeant le canal.

L'accueil est fixé à 9h30 à la place Saintelette et le départ en bateau prévu à 10h. La croisière d'une heure emmènera les participants à Vilvorde. Le retour en vélo est prévu vers 15h30 à Anderlecht. La promenade cycliste de +/- 10 km. La participation aux frais est de 10 € pour la journée incluant le lunch à midi. Inscription préalable obligatoire.

Pour plus d'informations:

Coordination Senne: Elisabeth Taupinart, tél. 02 206 12 07 - taupinart@gs-esf.be

Brussels by Water: David Kuborn, tél. 02 203 64 06 - kuborn@brusselsbywater.be

BRAL: Steyn Van Assche, tél. 02 217 56 33 - steyn@bralvzw.be

IEB: Delphine Termolle, tél. 02 223 01 01 - delphine.termolle@ieb.be

Pour les inscriptions, contacter Delphine Termolle (IEB), tél. 02 223 01 01 - delphine.termolle@ieb.be



Au fil de l'eau sur la Lys et la Deûle: quel avenir pour nos rivières?



Vendredi 16 juin dernier Escaut sans Frontières a organisé une croisière d'étude transrégionale sur la gestion intégrée et transfrontalière de la Lys et de son affluent principal, la Deûle. Cette journée d'information, de discussion et de rencontre s'est déroulée sur une péniche navigant de Deinze via Comines à Quesnoy-sur-Deûle avec à son bord les acteurs des trois régions (Nord-Pas-de-Calais, Wallonie, Flandre) concernées par l'avenir de ces deux voies d'eau.

Le même jour, le gouvernement flamand a approuvé le projet de restauration de la Lys entre Deinze et la frontière française. Or ce projet fait partie d'un ensemble plus large, à savoir le projet européen 'Liaison Seine-Escaut'. Escaut sans Frontières continue de suivre ce dossier important et la prochaine édition d'Escaut sans Frontières Info sera consacrée à la Lys. Ce numéro spécial paraîtra fin octobre et approfondira les différents thèmes abordés au cours de la journée d'étude.



www.escautsansfrontieres.org

Rédaction et traduction

Dolores Baita, Christine Braet, Sylvie Posel, Vanessa Van Liedekerke, Mieke De Leeuw, Lieven Van den Bogaerd, Elisabeth Taupinart, David Kuborn, Nathanaëlla Petrowitch

Mise en page

Angélique Corthals
Els Vanhaeght

Imprimerie

Druk in de Weer
'Escaut sans Frontières Info' est imprimé sur du papier recyclé avec une encre à base végétale.

Secrétariat

a.s.b.l. Escaut sans Frontières - Grenzeloze Schelde v.z.w.
2bis, quai des Péniches
B-1000 Bruxelles
Tél.: +32 2 201 08 08
Fax: +32 2 203 07 09
email: info@gs-esf.be
Le secrétariat est ouvert: lundi - vendredi: 9.30h - 17.30h

Abonnement 4 numéros/lan: 7,50 euros
(10 euros pour la France et les Pays-Bas,
25 euros pour les administrations et
organismes publics) sur le compte numéro
001-2899215-58 (Fortis, Belgique)
ou 15965/00800/08103189131/15
(caisse d'Epargne de Flandre, France)